

PROCES-VERBAL du Comité Syndical du Lundi 9 avril 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 Avril 2018, une nouvelle convocation du Conseil Syndical a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité syndical du SIDOMRA régulièrement convoqué en date du 4 avril 2018 s'est réuni en séance ordinaire sans nécessité de quorum sous la présidence de Mr Joël GUIN, Président, le lundi 9 Avril 2018 à 14 H 30.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : Mr GUIN, Président, Mmes GOTTRA, REZOUALI, Mrs CHRISTOS, COSTA, DEMANSE, PHALY et PONCE.

Pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat : Mrs FOURNET, GRAU, MACHABERT et PARIGOT.

Pour la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : Mme ANDRZEJEWSKI et Mr KLEIN

ETAIENT EXCUSES REPRESENTES : Mr MOUREAU par Mr PHALY, Mr LAGNEAU par Mr GRAU, Mr BAYON DE NOYER par Mme ANDRZEJEWSKI.

ETAIENT EXCUSES : Mmes ANCEY, DUPRAT, MARTINEZ, Mrs BARDISA, BEL, CERVANTES, COUSTON, FOUILLER, GRANIER, PALMA, BERARD, GABERT, HARELLE, MUS et MOLLAND.

Assistaient également : Mme MASANTE et Mr JULLIEN.

REPRESENTANTS DES COMMUNAUTES :	32	DELEGUES PRESENTS :	14
QUORUM :	-	PROCURATIONS :	3

Aucune nécessité de quorum en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT,
La séance peut valablement se tenir.
La séance est ouverte à 14 h 40 par Mr Joël GUIN, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur KLEIN est désigné pour assurer le secrétariat de séance, il sera assisté de Mr JULLIEN et Mme MASANTE.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 17

Approbation du procès-verbal du Comité du 5 Février 2018

Le Président indique qu'il n'a reçu aucune observation au PV.
Le Président propose de le mettre aux voix.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 17

PROCES-VERBAL du Comité Syndical du Lundi 9 avril 2018

FINANCES

1°) PROTOCOLE D'ACHAT

En application des dispositions du code des marchés publics, le SIDOMRA met en œuvre des procédures d'achat adaptées propres à garantir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures d'achats, de fournitures et de services.

Le Président rappelle que le Comité a adopté par délibération du 6 novembre 2006 un protocole d'achat en conformité avec le Code des Marchés Publics. Celui-ci a été modifié par délibération du 27 Juin 2016. Suite à l'avis du 31 décembre 2017 relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique, il est proposé au Comité d'adopter un protocole d'achat réactualisé, lequel organise des procédures propres à garantir la liberté d'accès à la Commande Publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures d'achats.

Il convient que le Comité délibère.

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 17

2°) COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le Président informe le Comité Syndical qu'il est appelé à délibérer sur le Compte de Gestion 2017 établi par la Trésorerie Principale d'Avignon Municipale.

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal d'Avignon Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal d'Avignon Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il convient que le Comité délibère pour approuver le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Principal d'Avignon Municipale.

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 17

PROCES-VERBAL du Comité Syndical du Lundi 9 avril 2018

3°) ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

L'article L2121-14 du CGCT stipule que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président » et que le Président « doit se retirer au moment du vote ».

Il est proposé d'élire un Président de séance pour l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2017 du syndicat, Monsieur Jacques DEMANSE, 1^{er} Vice-président, est candidat pour assurer la Présidence de l'assemblée pendant l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2017 du syndicat.

Il convient que le Comité délibère.

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 17

4°) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Mr Jacques DEMANSE, 1^{er} Vice-Président

Sous la Présidence de Mr Jacques DEMANSE, 1^{er} Vice-président, statuant sur le Compte Administratif 2017 dressé par le Président Mr Joël GUIN, le CA 2017 est présenté au Comité, à partir d'un document synthétique.

Après s'être fait présenter le Budget Principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le CA 2017 peut ainsi se résumer :

CA 2017	Prévu HT	Réalisé HT
Dépenses de fonctionnement	12 482 821.00	7 987 573.74
Recettes de fonctionnement de l'exercice	12 482 821.00	12 976 586.81
Excédent de l'exercice		2 945 772.50
Excédent reporté		2 043 240.57
Excédent Global		4 989 013.07
Dépense d'investissement	7 068 207.00	6 225 367.40
Recettes d'investissement	7 068 207.00	3 070 864.17
Déficit de l'exercice		-95 953.20
Déficit reporté		-3 058 550.03
Déficit Cumulé		- 3 154 503.23
Résultat global 2017 de l'exercice		+2 849 819.30€
Résultat cumulé		+1 834 509.84€

Il convient que le Comité Syndical délibère pour approuver le CA 2017.
Mr GUIN, Président, ne prend pas part au vote.

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 16

PROCES-VERBAL du Comité Syndical du Lundi 9 avril 2018

5°) AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Compte tenu des résultats dégagés et reportés au CA 2017, il est proposé au Comité de procéder à la couverture du déficit d'investissement 2017 par une partie de l'excédent de fonctionnement.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2017 et le résultat excédentaire cumulé d'exploitation d'un montant de 4 989 013.07 €

Il est proposé au Comité l'affectation du résultat d'exploitation comme suit :

- Article 002 – Excédent..... 1 834 013.07 €

- Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés..... 3 155 000.00 €

Les réserves serviront à financer la section d'Investissement de l'exercice 2018.

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 17

6°) BUDGET 2018

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le projet de Budget 2018 est présenté et commenté au Comité à partir d'un document synthétique.

Le Président propose d'adopter le projet du Budget 2018 qui s'équilibre ainsi :

BUDGET 2017 HT	Proposition HT
Dépenses de fonctionnement	12 474 372,00
Recettes de fonctionnement	12 474 372,00
Excédent	0,00
Déficit	0,00
Dépenses d'investissement	7 008 751,00
Recettes d'investissement	7 008 751,00
Excédent	0,00
Déficit	0,00

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 17

15 h 22 – Départ de Mr PONCE.

7°) REPARTITION DES PARTICIPATIONS 2018 DES COMMUNAUTES

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le Comité est appelé à voter les participations des collectivités pour l'année 2018 telles qu'indiquées à l'article 74751 du Budget 2018 et dont le détail figure en annexe du budget.

PROCES-VERBAL du Comité Syndical du Lundi 9 avril 2018

Le Budget 2018 s'équilibre avec une participation des trois EPCI à hauteur de 7 373 090 € HT soit 8 110 400 € TTC soit une baisse de – 5.25 % par rapport à 2017.

COLLECTIVITES	MONTANT HT	MONTANT TTC	%
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	5 442 416 €	5 986 658 €	73.81 %
Communauté de communes « Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse »	361 097 €	397 207 €	4.90 %
Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat »	1 569 577 €	1 726 535 €	21.29 %
TOTAL	7 373 090 €	8 110 400 €	100.00 %

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 16

ADMINISTRATION GENERALE

8°) CONVENTION France NATURE ENVIRONNEMENT Vaucluse

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le Président rappelle à l'assemblée que depuis 2012 le Comité confie par convention à France Nature Environnement Vaucluse une mission d'éducation à l'environnement dans le domaine de compétence des déchets en milieu scolaire et sur le site de Vedène lors de visite du Centre de Tri.

Le Président informe que cette mission est conforme au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de PACA en cours d'élaboration et éligible au financement dans le cadre du Barème F de CITEO (2018 /2022).

Par délibération n°10 du 5 décembre 2016, la convention passée avec France Nature Environnement Vaucluse fixait le nombre d'interventions à 60 demi-journées en milieu scolaire ou visite du centre de tri pour les années 2017 et 2018, le montant de la subvention étant fixé à 9 000 Euros sans taxe.

VU les nombreuses sollicitations des écoles sur le territoire syndical, et afin de renforcer la connaissance et la formation au tri sélectif en milieu scolaire, le Président propose que la convention avec France Nature Environnement Vaucluse soit portée à 3 ans, avec 40 interventions/an en milieu scolaire et visite de centre de tri, avec révision annuelle des tarifs d'intervention.

En contrepartie de son intervention F.N.E Vaucluse recevra du SIDOMRA une subvention d'un montant de 6600 € l'année 2018, 7 260 € pour l'année 2019 et 7 986 € pour l'année 2020 représentant 120 demi-journées d'intervention.

Le Président précise que les crédits figurent au Budget 2018 et suivant.

Il convient que le Comité syndical autorise le Président à signer la convention dont le projet est annexé à la délibération,

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 16

PROCES-VERBAL du Comité Syndical du Lundi 9 avril 2018

9°) CONTRAT DE REPRISE DU VERRE – 2018/2022 OI MANUFACTURING

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Le Président rappelle que lors du comité syndical du 5 février 2018, les différentes sociétés de reprise des matériaux du centre de tri des collectes sélectives ont été retenues.

Le Président indique qu'il reste à désigner la société de la filière de reprise du verre collecté, dans le cadre du nouveau contrat avec la société CITEO (ex Eco-emballages/Adelphe) pour la période 2018/2022.

Pour le territoire du SIDOMRA, la collecte du verre est assurée par une société privée (Vial/Mineris jusqu'à fin 2018) ; le lieu de proximité de traitement et de recyclage du verre le plus proche est le site de VERGEZE, dans le GARD, géré par la société O-I Manufacturing. Cette proximité géographique permet de trouver un exécutoire de valorisation le plus intéressant ;

Il convient donc d'établir et de signer un contrat de reprise :

- Modalités selon le cahier des charges national de la filière, agréé par CITEO : La société s'engage à reprendre la totalité du verre collecté en mélange, sur la période.
- Conditions de reprise : la tonne est reprise à 23,97 euros pour l'année 2018, ce prix est révisable chaque année du contrat, selon l'indice de reprise du CALCIN.
- Dans la mesure où le centre de traitement est distant entre 51 et 100 kms, se rajoute un forfait transport de 5.60 euros la tonne.
- Soit une valeur de reprise à la tonne pour 2018 de : 29,27 euros.
- Enfin, au titre du nouveau barème F de CITEO, le reversement à la tonne est passé de 4 euros à 7 euros, soit une valorisation totale à la tonne de 36,27 euros.

Le coût de collecte facturé actuellement (2018) par VIAL est de 37.64 € HT la tonne...

Le Président rappelle qu'à ce prix de collecte du verre, se rajoute les coûts de pré-collecte (PAV) financés par les collectivités de compétence collecte, Grand Avignon, Sorgues du Comtat et Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse.

Enfin le SIDOMRA a toujours maintenu son aide à la tonne de 3.05 euros en faveur de la ligue contre le cancer, évoquée lors du dernier comité syndical.

Il convient que le Comité syndical autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

Pas d'observation.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 16

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 15 h 30.

Vedène, le 10 Avril 2018

Le Secrétaire de Séance
Monsieur Etienne KLEIN